

# SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2019.

## *Procès-Verbal de la réunion du Conseil du Centre Communal d'Action Sociale en date du 03 septembre 2019.*

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Lunaire, légalement convoqué le 26 août 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Michel PENHOUËT.

**Etaient présents** : MM. Michel PENHOUËT, Claude ESNAULT, Jean-Pierre BACHELIER, Franck BEAUFILS, Muriel CARUHEL, Fany DUFEIL, Sophie GUYON, Marie Claude JOUANNARD, Arlette LENGLIN, Ludivine MARGELY, Martine POTIER, Martine ROHART et Kamel TALBI membres.

**Pouvoirs** : Marie SIMON VARINS à Fany DUFEIL

**Absent** : Francis CHEVALIER, Claire HARDY et Philippe LE BIHAN.

Participait également à la séance Mme Stéphanie GERNIGON, responsable du CCAS.

### **Délibération n°16/2019**

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 AVRIL 2019.**

**Rapporteur : Claude ESNAULT**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **Approuve**, à l'unanimité des présents lors de la dite séance, le procès-verbal du 03 avril 2019.

### **Délibération n°17/2019**

#### **EVALUATION INTERNE : CREATION DU COMITE DE PILOTAGE**

**Rapporteur : Michel PENHOUËT**

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a introduit une obligation d'évaluation pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux. L'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles créé ainsi l'obligation pour les établissements et services de « procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations.

Dans le cadre de l'autorisation, la législation distingue 2 types d'évaluation :

- L'évaluation interne
- L'évaluation externe.

La réalisation de l'évaluation interne représente une étape essentielle et incontournable pour les structures d'aide et d'accompagnement à domicile. En effet, sa mise en œuvre et les suites qui y seront données vont

directement influencer sur le déroulement de l'évaluation externe et conditionner le renouvellement de l'autorisation.

Le CCAS de Saint-Lunaire a été autorisé à fonctionner par le Département le 15/12/2009 pour une durée de 15 ans. Le SAAD est un service autorisé mais non tarifé par le Département. Par conséquent, le service se doit de rendre 3 évaluations internes et 2 évaluations externes durant ces 15 années.

A ce jour, le service a transmis le 1<sup>er</sup> rapport d'évaluation interne le 08 septembre 2015 et le premier rapport d'évaluation externe le 02/12/2016. Le 2<sup>ème</sup> rapport d'évaluation interne doit être remis au plus tard le 15/12/2019 au Département. Une demande de délai complémentaire de 3 mois a été sollicitée afin de réaliser cette évaluation interne dans les meilleures conditions.

L'évaluation des activités a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations pour les usagers.

Le service doit ainsi créer un comité de pilotage composé d'Elus, membres désignés, cadres, intervenants à domicile, personnels administratifs... L'avis des usagers est pris en compte par l'analyse du questionnaire de satisfaction.

Les domaines de compétences évalués par le COPIL seront :

**Axe 1 : La garantie des droits individuels et la participation des usagers**

Thème 1. Le respect des personnes

Thème 2. La participation des usagers à leur accompagnement

Thème 3. L'association des usagers à l'évolution du fonctionnement du service.

**Axe 2 : La prévention des risques**

Thème 1. La maltraitance

Thème 2. Les risques inhérents à la situation de vulnérabilité des personnes

Thème 3. Les risques professionnels

**Axe 3 : La promotion de l'autonomie et de la qualité de vie**

Thème 1. Le respect des habitudes de vie

Thème 2. L'autonomie décisionnelle et fonctionnelle de la personne

Thème 3. La participation sociale et/ou professionnelle et les liens avec l'entourage

Thème 4. La relation entre les professionnels et les usagers

**Axe 4 : La continuité de l'accompagnement et la coordination des interventions**

Thème 1. La cohérence des actions du service

Thème 2. La continuité et la diversité des interventions auprès de la personne

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** les membres ci-dessous pour siéger au COPIL :

Membres élus : MM Michel PENHOÛËT, Claude ESNAULT, Muriel CARUHEL, Sophie GUYON, Martine ROHART, Franck BEAUFILS, Kamel TALBI et Jean-Pierre BACHELIER.

Personnels Administratifs : Mmes Katell LE PETIT (DGS) et Stéphanie GERNIGON (Responsable CCAS/SAAD).

Agents Sociaux : Mmes Lucie LAFFICHE, Nelly ROUDOT et Evelyne BESSIERE (suppléante).

### Délibération n°18/2019

#### **EVALUATION INTERNE : RECRUTEMENT D'UNE VACATAIRE**

**Rapporteur : Michel PENHOUËT**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président du CCAS indique aux membres du Conseil d'Administration que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Pour ce faire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de recruter un agent vacataire pour assurer la mission d'animation du comité de pilotage chargé de la démarche d'évaluation interne du SAAD pour une durée de 6 jours de travail, dont 4 journées à Saint-Lunaire et qui démarrera au cours du dernier semestre 2019 et qui se terminera au plus tard le 15/02/2020 puis d'en fixer la rémunération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Crée** un poste de vacataire pour assurer la mission d'animation du comité de pilotage chargé de la démarche d'évaluation interne 2019,
- **Fixe** le montant de chaque vacation à un forfait brut journalier de 404.75 €.

### Délibération n°19/2019

#### **PERSONNEL SAAD : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, CREATION DE 2 POSTES D'AGENTS SOCIAUX TITULAIRES.**

**Rapporteur : Michel PENHOUËT**

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de la commune est composé d'une équipe de 13 agents sociaux dont 10 agents sociaux titulaires à 28/35<sup>ème</sup> et 3 agents sociaux contractuels à temps non complet. Parmi ces 3 agents contractuels, 2 agents sont en renfort à 23/35<sup>ème</sup> jusqu'au 31/12/2019 et 1 agent est en remplacement d'un agent titulaire en congé maternité et réalise au maximum 20/35<sup>ème</sup>, le contrat de ce dernier agent variant selon les besoins du service.

Au vu de l'activité du service depuis ces dernières années et des projections pour les années à venir, il s'avère nécessaire d'employer en permanence au minimum 12 agents. Par conséquent, les deux postes de contractuels en renfort peuvent être pérennisés sous forme d'emplois permanents à temps non complets.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Crée** deux postes d'agents sociaux titulaires (échelle C1), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à temps non complet, avec une durée hebdomadaire de travail de 23/35<sup>ème</sup> pour exercer les fonctions d'aide à domicile.
- **Approuve** la modification du tableau des effectifs en conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à savoir :

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 03/09/2019</b>	<b>Postes créés</b>	<b>Postes vacants</b>	<b>Dont poste TNC</b>	<b>Modifications au 01/01/2020</b>
Agent social principal de 2ème classe à 28/35ème	4	0	4 postes à 28/35ème	
Agent social à 28/35ème	6	0	6 postes à 28/35ème	
Agent social stagiaire à 23/35ème au 01/01/2020				2
Agent social (contractuels)	6	4	5 postes à 23/35ème 1 poste à 12/35ème	-2

### Délibération n°20/2019

#### BUDGET CCAS – SORTIE ANNUELLE

**Rapporteur : Claude ESNAULT.**

La sortie annuelle des aînés de la commune et prévue le mercredi 25 septembre 2019. L'Agence AVEN TOUR a proposé un voyage en autocar à destination de la Côte de Granit Rose pour un montant de 77€/personne.

Comme les autres années, il est proposé que ce voyage soit destiné aux personnes domiciliées et résidentes à Saint-Lunaire, âgées de 70 ans ou plus.

L'an dernier la participation individuelle des Lunairiens était de 15 €. Les autres participants intéressés pouvaient s'inscrire dans la limite des places disponibles au prix coutant du voyage. Les crédits nécessaires ont bien été inscrits au BP 2019.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acte** le choix de l'agence AVEN TOUR pour un voyage en autocar à destination de la Côte de Granit Rose pour un montant individuel de 77€/pers.
- **Fixe** la participation individuelle des lunairiens de 70 ans ou plus à 15€/personne.
- **Fixe** celle des autres participants à 77€/personne dans la limite des places disponibles.

## Délibération n°21/2019

### **SUBVENTION : SOLIDARITE PAYS DE DINARD**

**Rapporteur : Claude ESNAULT.**

L'association SOLIDARITE DU PAYS DE DINARD nous a fait parvenir le 15 avril dernier une demande de subvention d'un montant de 750 €. L'association distribue des colis alimentaires aux plus démunis du canton de Dinard.

Lors du vote des subventions le 27 février dernier, une réserve de 600 € avait été inscrite au budget. Le 3 avril dernier une subvention complémentaire de 150 € avait été attribuée à une association locale, il reste donc une réserve de 450 € à ce jour.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer le versement d'une subvention à cette association et sur le montant de cette subvention.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le versement d'une subvention d'un montant de 450€ à l'association SOLIDARITE PAYS DE DINARD.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Le repas des aînés sera organisé le dimanche 15/12/2019 dans la salle du CCAS.
- Avis favorable pour accueillir une stagiaire RSSP (Responsable de Secteur Services à la Personnes) avec le centre de formation de Rennes.

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.**